

RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion Alberto Mocchi et consorts au nom au nom de David Vogel - Pour un prix de rachat juste de l'énergie photovoltaïque

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 27 février 2026, Salle Cosandey, EPFL, à Ecublens.

Elle était composée de Mmes Aude Billard, Mathilde Marendaz, Anna Perret, Muriel Thalmann (qui remplace Alexandre Rydlo), de MM Laurent Balsiger, Loïc Bardet, Grégory Bovay, Pierre Fonjallaz, Alberto Mocchi, Pierre-André Pernoud, Pierre-André Romanens, Maurice Treboux, David Vogel (qui remplace Sébastien Humbert), Jean-Rémi Chevalley (qui remplace Carole Schelker), et de M. Nicolas Suter, président. Carole Schelker, Sébastien Humbert, Alexandre Rydlo étaient excusés.

Accompagnaient M. Vassilis Venizelos, chef du DJES : Mme Aline Clerc, directrice de la DIREN, M. François Vuille, délégué cantonal à l'énergie.

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de commission, a établi les notes de séance.

2. POSITION DU MOTIONNAIRE

Le motionnaire se réfère à une comparaison entre les trente plus grands gestionnaires de réseau de distribution (GRD) de Suisse qui montre que Romande Energie se situe en dernière position en ce qui concerne le prix de rachat de l'électricité (disponible au lien suivant : <https://www.vese.ch/fr/pvtarif/>). Il souligne la variation très importante des tarifs de rachat entre les différents GRD. Or, la stabilité du prix de rachat constitue une variable essentielle pour les propriétaires qui envisagent d'investir dans des installations photovoltaïques. Lorsqu'un propriétaire décide d'équiper son toit de panneaux solaires, il a besoin de pouvoir compter sur une certaine prévisibilité des conditions économiques. Or, des investissements ont notamment été réalisés en 2019 et 2023 à un moment où les prix de rachat étaient particulièrement attractifs. Si ces prix diminuent fortement par la suite, les investisseurs peuvent avoir le sentiment d'avoir été lésés. Dans le cadre des travaux liés à la loi sur l'énergie (LVLEne), même s'il ne partage pas cette vision, certains discours ont laissé entendre qu'une telle situation pourrait être perçue comme une forme d'escroquerie.

Il rappelle que la transition énergétique est nécessaire et souhaitable. Néanmoins, la forte variabilité des prix de rachat constitue l'un des principaux facteurs de doute pour les investisseurs. Le fait que certains GRD rachètent l'électricité à des prix plus élevés relève d'une volonté politique. À titre d'exemple, les SIL garantissent un prix d'environ 10 centimes par kilowattheure jusqu'en 2033. Il reconnaît cependant que dans les réseaux urbains, où la proportion de villas et donc de propriétaires producteurs est plus faible, il est plus facile de mettre en place de tels mécanismes de rémunération.

Ainsi, ce type de garantie permet d'assurer une meilleure stabilité pour les investisseurs. Il précise que les propriétaires ne cherchent pas à s'enrichir, mais souhaitent avant tout disposer d'un minimum de prévisibilité

afin de pouvoir amortir leur investissement sur une période d'environ quinze ans. Il conclut en soulignant l'importance d'ouvrir et de poursuivre ce débat.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef du DJES souligne que le prix de rachat de l'électricité photovoltaïque est une question complexe, liée à un contexte particulier marqué par la crise énergétique. La hausse des prix a fortement encouragé les installations solaires, parfois surdimensionnées par rapport aux besoins réels.

Il rappelle que l'objectif était de soutenir la transition énergétique, et non d'enrichir les propriétaires. Certains ont toutefois bénéficié de conditions très favorables par le passé, alors qu'aujourd'hui les tarifs ont fortement baissé, notamment en raison d'une production excédentaire difficile à valoriser sans stockage.

Il met en évidence une fragilité du système : le développement du solaire doit s'accompagner d'une meilleure gestion de l'énergie, en particulier via l'autoconsommation, le stockage et de nouvelles solutions comme les communautés électriques locales. Il souligne aussi que les gestionnaires de réseau doivent racheter l'électricité, même lorsqu'elle a peu de valeur, ce qui génère des coûts importants.

Selon lui, il n'est pas réaliste d'imposer un prix de rachat élevé et uniforme, car cela représenterait un coût très important pour l'Etat. Il insiste sur le fait que les situations sont diverses et que les solutions doivent rester flexibles.

Enfin, il relève que la tendance actuelle va vers davantage d'autoconsommation et des tarifs plus dynamiques, qui tiendront mieux compte des variations du marché à partir de 2026.

4. DISCUSSION GENERALE

Une députée se réjouit des mesures en faveur de l'autoconsommation, tout en soulignant l'importance du stockage, y compris d'autres technologies que les batteries. Elle critique la différence de traitement entre petites et grandes installations, qui pénalise selon elle les grandes surfaces, et estime que le canton pourrait mieux exploiter ce potentiel.

Le chef du DJES rappelle que les modèles varient selon les gestionnaires de réseau et les contextes (urbain ou rural), avec des contraintes différentes. Il souligne aussi que les règles fédérales distinguent petites et grandes installations. Il souligne que garantir un tarif élevé aurait un coût important et pose la question de savoir qui doit assumer ce risque.

La directrice de la DIREN précise que chaque gestionnaire de réseau reste libre de ses mécanismes de soutien.

Le motionnaire rappelle les objectifs de développement du solaire et insiste sur la nécessité de garantir une certaine stabilité des conditions, sans forcément fixer un prix élevé, afin d'éviter de décourager les investissements.

Au président qui s'interroge sur l'écart entre les prix de rachat et les prix de vente de l'électricité, délégué cantonal à l'énergie explique que la valeur de l'électricité dépend du moment de production : elle est élevée en hiver mais très faible en été, ce qui peut entraîner des pertes pour les gestionnaires de réseau.

Un député insiste sur le rôle central de l'autoconsommation et du stockage, tout en regrettant un manque de coordination et d'investissements, notamment dans les bâtiments publics. Il appelle aussi à renforcer la communication et le rôle des banques.

Le chef du DJES répond que le stockage n'est pas toujours pertinent selon les usages, mais que les communautés électriques locales offrent des perspectives intéressantes. Il insiste cependant pour ne pas bloquer les projets essentiels pour l'Etat.

Un député rappelle que le cadre est en grande partie fédéral et que le canton dispose déjà d'autres outils, comme les subventions aux batteries. Il souligne aussi les contraintes du réseau et la nécessité de rester réaliste face au marché.

Un autre député appelle à renforcer la communication et doute de la possibilité d'appliquer une solution uniforme à l'échelle cantonale.

Le motionnaire relève que la baisse des tarifs freine certains projets et accepte de transformer sa motion en postulat.

Un député soutient cette approche et insiste sur l'importance de la communication.

Un autre député souligne la nécessité d'un message clair en faveur du photovoltaïque et s'interroge sur le rôle de l'État vis-à-vis de Romande Énergie.

Le chef du DJES confirme l'importance de la communication et rappelle que la stratégie repose sur l'autoconsommation, le stockage et les communautés électriques locales. Il soutient la transformation en postulat pour approfondir ces questions.

Un député met en avant l'importance de la stabilité tout en rappelant les enjeux liés aux ressources, notamment les métaux.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents.

Aubonne, le 17 mars 2026.

*Le rapporteur :
(Signé) Nicolas Suter*